

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ
DU 1^{er} octobre 2012**

Sous la présidence de M. le Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : Mme Geetha Ganapathy ; M. Geoffrey Gerome ; M. Didier Guével ; M. Franck Latty ; M. Laurent Mernier ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger ; M. Michel Renaud ; M. Thomas Ribemont ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime

Étaient représentés : M. Sacha Feierabend ; Mme Anne-Catherine Muller ; M. Mamba Souare ; M. Philippe Sueur

Invitées permanentes : Mme Sandra Cochot ; Mme Lidwine Versaveaud

Ordre du jour :

- 1 - Vote de l'honorariat en faveur de M. le Doyen Étien ;
- 2 - Vote sur le nom et les missions des assesseurs ;
- 3 - Vote pour avis sur les textes proposés à la discussion par le CEVU (plagiat, recommandations aux présidents de jurys, passages conditionnels, notes de rattrapage) ;
- 4 - Calendrier prévisionnel des réunions du conseil ;
- 5 - Vote sur la nouvelle appellation de la Mention « Droit » ;
- 6 - Vote du règlement des examens ;
- 7- Votes sur le nom des responsables de parcours et diplômes pour 2012-2013 (appel à candidatures pour le Master 1 de Droit public interne et européen) ;
- 8 - Votes des PV (ou comptes-rendus) antérieurs ;
- 9 - Informations diverses

La séance est ouverte à 10h00 par le Doyen, Didier Guével.

Après quelques mots d'accueil, M. Guével remercie le personnel pour le travail supplémentaire récemment effectué et indique qu'il a obtenu un demi-emploi supplémentaire d'ATER. On passe alors à l'examen des points mis à l'ordre du jour.

1 - Vote de l'honorariat en faveur de M. le Doyen Étien

M. Guével présente au vote du Conseil l'attribution de l'honorariat en faveur de M. Robert Étien, ancien Doyen de l'UFR DSPTS.

➤ **Vote favorable à l'unanimité moins une abstention**

2 - Vote sur le nom et les missions des assesseurs

M. Guével présente l'équipe décanale dont il souhaite s'entourer : M. Cyril Grimaldi pour la recherche, Mme Muriel Tapie-Grime pour la pédagogie et les relations avec l'USPC, M. Charles Reiplinger pour les relations ultramarines et internationales et M. Thomas Ribemont pour les affaires générales.

La discussion s'engage sur les domaines de compétences des personnes présentées.

Mme Tapie-Grime demande si la mission des assesseurs sera limitée à leurs territoires de compétences et quelle sera la politique en matière de délégations.

M. Guével répond qu'au-delà du domaine de spécialité de chacun, avec de véritables délégations de missions (mais sans possibilité réglementaire de délégation de signature), c'est un travail d'équipe qu'il entend promouvoir.

M. Latty demande des précisions sur la dénomination « affaires générales ».

M. Guével indique qu'il s'agit, notamment, de tout ce qui a trait à l'environnement et à la vie de l'UFR (aménagement du cadre de vie etc.).

Enfin, en réponse à une question de Mme Ruet, le Doyen précise qu'il n'a pas souhaité s'entourer d'un assesseur en charge des questions informatiques.

Le Conseil vote sur le nom et les missions des assesseurs

➤ **Vote favorable à l'unanimité**

3 - Vote pour avis sur les textes proposés à la discussion par le CEVU (plagiat, recommandations aux présidents de jurys, passages conditionnels, notes de rattrapage)

SOMI : Avant d'analyser le détail de ces propositions, M. Guével présente le « SOMI » (Semestre Optionnel de Mobilité Internationale), susceptible d'être mis en place dans les formations de l'UFR, en relation avec un établissement étranger partenaire. Il ressort de la discussion que, si le Conseil est favorable à des mécanismes de cette nature, il entend qu'ils ne soient pas imposés, s'inquiète de la surcharge de travail que le procédé va induire et attend de plus amples informations sur les modalités de tels échanges.

Plagiat : La discussion s'engage autour des problèmes liés au plagiat et à la possibilité d'utiliser des logiciels spécifiques de veille et de détection. Sont également soulevées les questions de l'information sur les sanctions prononcées à l'encontre des plagiaires et de l'échelle de ces sanctions. Le Conseil émet le souhait que l'Université prenne en charge financièrement les abonnements aux logiciels de plagiat.

Recommandations aux présidents de jurys : Le Conseil ne voit aucune recommandation à faire aux présidents des jurys souverains.

Notes de rattrapage : Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu, dans une matière, au moins la note de 10/20 ou ne l'a pas validée par compensation, il bénéficie d'une session de rattrapage. Actuellement, dans l'UFR DSPS, la note obtenue à la session de rattrapage, remplace nécessairement celle obtenue lors de la session normale, même si elle se révèle être plus basse. Le CEVU demande l'avis de l'UFR DSPS sur le remplacement éventuel de ce procédé par celui de la prise en compte de la meilleure des deux notes. La discussion s'engage, à laquelle participent, notamment, Mmes Ruet, Penneau et Tapie-Grime et MM. Latty et Ribemont. Une inquiétude se fait jour quant aux difficultés pratiques de la mise en place d'un tel système par les secrétariats pédagogiques, le logiciel en service ne pouvant actuellement le prendre en compte.

➤ **Le Conseil se prononce à l'unanimité contre la possibilité de choisir entre la note initiale et la note de rattrapage des épreuves et pour le maintien du mécanisme existant**

AJAC : Concernant le passage conditionnel en Licence (AJAC), le mécanisme est maintenu, pour l'année 2011-2012, à titre exceptionnel, en accord avec M. le vice-Président du CEVU. Pour l'année universitaire 2012-2013, après discussion, au cours de laquelle interviennent, notamment, Mme Tapie-Grime et M. Ribemont (Mme Tapie-Grime et M. Ribemont souhaitent qu'il soit mentionné qu'ils sont favorables à un procédé de passage conditionnel aménagé), le texte soumis au vote est le suivant :

« Le passage conditionnel doit être maintenu en Licence, mais sous réserve que toutes les UE de savoirs fondamentaux soient acquises et sous réserve que le passage en cinquième

semestre de Licence ne soit autorisé qu'après validation intégrale des deux premiers semestres (L1) »

➤ **Vote favorable à la majorité moins 2 abstentions**

4 - Calendrier prévisionnel des réunions du conseil

Ce point est reporté au prochain conseil, dont la date est fixée au 5 novembre 2012. De manière générale, les conseils auront lieu le lundi à 10h00.

5 - Vote sur la nouvelle appellation de la Mention « Droit »

M. le vice-Président du CEVU, pour des raisons d'opportunités et de lisibilité au sein du PRES, propose de remplacer cette appellation par celle de « Droit et Société ». Une discussion s'engage, à laquelle participent, notamment, Mmes Ganapathy et Penneau. Il en ressort que les conséquences d'un tel changement ne sont pas, en l'état, clairement appréciables. Le conseil se prononce, conséquemment, sur le maintien de l'appellation « Mention Droit » :

➤ **Vote favorable à la majorité moins 5 abstentions, et 1 vote contre**

6 - Vote du règlement des examens

Les membres du Conseil se penchent sur le projet de document regroupant les règlements des examens de l'UFR, document dont ils ont eu préalablement connaissance. Quelques modifications formelles d'harmonisation sont effectuées à l'initiative de Mme Tapie-Grime.

Le Doyen précise qu'à l'avenir, les modalités de contrôle des connaissances seront étudiées et votées, pour l'année universitaire suivante, en Conseil d'UFR au mois de juin.

Le règlement des modalités des connaissances est soumis au vote :

➤ **Vote favorable à l'unanimité**

Ce document de présentation des modalités de contrôle des connaissances est transmis au CEVU. Il fera l'objet, après avis du CEVU et vote du CA, de la plus large diffusion, notamment sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) et sur le site de l'UFR.

7 - Votes sur le nom des responsables de parcours et diplômes pour 2012-2013 (appel à candidatures pour Master 1 de Droit public interne et européen).

Un appel à candidature est lancé pour la Direction du Master 1 de Droit public interne et européen et pour la Direction d'un des deux parcours du Master 2. Ce point sera mis au vote lors du prochain conseil. Mme Ganapathy présente sa candidature.

8 - Votes des PV (ou comptes-rendus) antérieurs

Le Doyen précise qu'à l'avenir, il diffusera, à l'issue de chaque Conseil, à destination de tous les membres de l'UFR et à titre purement informatif, un bref relevé des décisions prises. Les procès-verbaux en eux-mêmes auront dorénavant un caractère plus synthétique que ceux présentés jusqu'à présent et seront soumis au vote sans retard.

Parmi les PV soumis au vote, il manque celui du 14 mai qui sera présenté lors du prochain Conseil. La grille de la PRP, point à l'ordre du jour du Conseil du 14 mai, sera également soumise au vote lors de la prochaine réunion du Conseil.

Les PV des Conseils des 10 octobre 2011, 21 novembre 2011, 23 janvier 2012, 23 février 2012 et 25 juin 2012 sont soumis au vote :

➤ **Vote favorable à l'unanimité**

9 - Informations diverses

M. Reiplinger annonce qu'un point sera consacré aux relations internationales lors du prochain conseil.

M. le Doyen donne les informations suivantes : des Assises de l'enseignement supérieur se tiendront le 8 octobre à l'Université Paris 13 ; un dispositif de brouillage devrait être mis en place dans les amphithéâtres dans le cadre de la lutte contre la fraude aux examens ; la visite de M. Jack Lang, initialement prévue le jour du présent conseil, a été reportée à une date ultérieure ; il est proposé, par des membres d'une autre UFR, la création d'un diplôme de « Droit et Management » ; il est envisagé de délivrer, à l'avenir, les contrats doctoraux dans le cadre du PRES ; le décret du 16 mai 2012 permettrait la prolongation des stages au-delà du 30 septembre, si l'Université décidait d'un calendrier plus long ; la limite d'âge pour les doctorants vacataires pourrait être prochainement supprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

www.univ-paris13.fr

Villetaneuse • Saint-Denis • Bobigny • Saint-Denis - La Plaine • Argenteuil

